



Extrait du procès-verbal des Délibérations du Conseil d'Administration

du SYNDICAT MIXTE DEPARTEMENTAL DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT

Délibération n° 2429

L'an Deux Mille Vingt et Un et le 2 du mois de Décembre de 18h00 à 20h45, le Conseil d'Administration du Syndicat Mixte Départemental de l'Eau et de l'Assainissement, dûment convoqué s'est réuni dans les locaux du Conseil Départemental de l'Ariège en raison des contraintes sanitaires, sous la présidence de Madame Christine TEQUI, Présidente du SMDEA.

Présents :

Mesdames TEQUI Christine, CLAIN Elisabeth EYCHENNE Joëlle
Messieurs Henri BENABENT Daniel BESNARD Jérôme BLASQUEZ Jean-Claude COMBRES
Jacques ESCANDE Alain GARNIER Alain MAYODON Thierry PORTET Alain ROCHET Marc
SANCHEZ Jean-Claude SERRES Jean-Michel SOLER

Excusés :

Messieurs Raymond BERDOU Jean-Pierre BOIX Jean-Luc COURET Jean-Paul FERRE
Daniel GONCALVES Patrick LAFFONT Christian LOUBET Francis MAGDALOU Louis
MARETTE Alain METGE André VIDAL Pierre VIEL

Absent :

Procuration :

M. FERRE Jean-Paul donne pouvoir à Mme TEQUI Christine
M. MARETTE Louis donne pouvoir à Mme TEQUI Christine
M. VIEL Pierre donne pouvoir à M. SANCHEZ Marc

Objet

**Autorisation de signature de l'accord-cadre à bons de commande pour la fourniture
de carburants pour les bâtiments, véhicules et engins du SMDEA**

Madame la Présidente expose que le SMDEA a engagé une consultation en vue de la réalisation d'un accord-cadre à bons de commande passé selon la procédure d'appel d'offres ouvert ayant pour objet fourniture de carburants pour les bâtiments, véhicules et les engins du SMDEA (période 2022 à 2025).

L'accord-cadre est conclu pour une période initiale de 1 an à compter du 1^{er} janvier 2022 jusqu'au 31 décembre 2022. Il est renouvelable 3 fois.

L'accord-cadre comporte 17 lots distincts :

- ▢ Lot N° 1 : Fourniture de gazole supérieur chez le fournisseur pour les véhicules du SMDEA
- ▢ Lot N° 2 : Fourniture d'essence (SP95, SP95E10 et SP98) chez le fournisseur pour les véhicules du SMDEA
- ▢ Lot N° 3 : Fourniture de GNR supérieur chez le fournisseur pour les véhicules et engins du SMDEA
- ▢ Lot N° 4 : Fourniture de gazole supérieur livrée dans la cuve située au centre du LE FOSSAT
- ▢ Lot N° 5 : Fourniture de GNR supérieur livrée dans la cuve située au centre du LE FOSSAT
- ▢ Lot N° 6 : Fourniture de fioul supérieur livrée dans la cuve située au centre du LE FOSSAT (chauffage bâtiment)
- ▢ Lot N° 7 : Fourniture de gazole supérieur livrée dans la cuve située au centre de ST GIRONS
- ▢ Lot N° 8 : Fourniture de GNR supérieur livrée dans la cuve située au centre de ST GIRONS
- ▢ Lot N° 9 : Fourniture de gazole supérieur livrée dans la cuve située au centre de ST PAUL DE JARRAT
- ▢ Lot N° 10 : Fourniture de GNR supérieur livrée dans la cuve située au centre de ST PAUL DE JARRAT
- ▢ Lot N° 11 : Fourniture de gazole supérieur livrée dans la cuve située au centre de VILLENEUVE D'OLMES
- ▢ Lot N° 12 : Fourniture de gazole supérieur livrée dans la cuve située au centre de VILLENEUVE D'OLMES (Usine de compostage Pichobaquo)
- ▢ Lot N° 13 : Fourniture de gazole supérieur livrée dans la cuve située au centre de LUZENAC
- ▢ Lot N° 14 : Fourniture de gazole supérieur livrée dans la cuve située au centre de LA TOUR DU CRIEU
- ▢ Lot N° 15 : Fourniture de gazole supérieur livrée dans la cuve située à la station d'épuration de VERNAJOUL – FOIX
- ▢ Lot N° 16 : Fourniture de gazole supérieur livrée dans la cuve située à la station d'épuration de PAMIERS
- ▢ Lot N° 17 : Fourniture AD BLUE livrée en fût de 200 litres au centre de ST PAUL DE JARRAT

L'accord-cadre est conclu avec un montant minimum annuel et un montant maximum annuel

Lot(s)	Désignation	Minimum HT	Maximum HT
1	Gazole pompes	50 000,00	300 000,00
2	Essence pompes	13 000,00	52 000,00
3	GNR pompes	0,00 €	3 000,00 €
4	Gazole LE FOSSAT	25 000,00 €	80 000,00 €
5	GNR LE FOSSAT	0,00 €	5 000,00 €
6	Fioul LE FOSSAT	2 000,00 €	4 000,00 €
7	Gazole ST GIRONS	16 000,00 €	40 000,00 €
8	GNR ST GIRONS	0,00 €	3 000,00 €
9	↳ Gazole ST PAUL DE JARRAT	25 000,00 €	110 000,00 €
10	GNR ST PAUL DE JARRAT	0,00 €	5 000,00 €
11	Gazole VILLENEUVE D'OLMES	15 000,00 €	32 000,00 €
12	Gazole VILLENEUVE PICHABAQUO	15 000,00 €	32 000,00 €
13	Gazole LUZENAC	5 000,00 €	30 000,00 €
14	Gazole LA TOUR CRIEU	5 000,00 €	35 000,00 €
15	Gazole STEP FOIX	20 000,00 €	80 000,00 €
16	Gazole STEP PAMIERS	5 000,00 €	35 000,00 €
17	AD BLUE ST PAUL DE JARRAT	1 200,00 €	6 000,00 €

Les montants seront identiques pour chaque période de reconduction.

Un avis d'appel public à la concurrence a été transmis au BOAMP et au JOUE le 22 septembre 2021. La date limite de réception des offres a été fixée au 28 octobre 2021 à 12 heures.

Six entreprises ont fait parvenir une offre régulière. Les candidats dans l'ordre d'arrivée des plis sont respectivement :

- ↳ GINOUVES Georges pour les lots 4, 7, 9, 11, 12, 13, 14, 15, 16
- ↳ DYNEFF pour les lots 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16
- ↳ ALVEA pour les lots 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16
- ↳ TOTAL MARKETING pour les lots 1, 2, 3
- ↳ NEWTECH ENERGY pour les lots 4, 5, 6

Les examens des offres ont été effectués en fonction des critères de jugement pondérés suivants :

- Prix nets établis sur la base des prix du 22 septembre 2021 : **60 %**
- Valeur technique (caractéristiques des produits, densité du réseau des stations-service sur le Département de l'Ariège et du Volvestre, services proposés (cartes accréditatives, services spécifiques...)) : **40 %**
- Pour les lots 4 à 17 :
 - Prix nets établis sur la base des prix du 22 septembre 2021 : **65 %**
 - Délais de livraison : **25 %**
 - Valeur technique (caractéristiques des produits et services proposés) : **10 %**

Au terme de l'ouverture des dossiers des candidats, dans sa séance du 28 octobre 2021, la Commission d'Ouverture des Plis en Interne a demandé au Pôle Travaux une analyse comparative et détaillée du contenu des propositions admises.

Au vu des éléments du rapport d'analyse technique des offres, la Commission d'Appel d'Offres, réunie le 22 novembre 2021, a choisi les offres économiquement les plus avantageuses des sociétés suivantes :

- **Lot n° 1** : Fourniture de **gazole sup.** chez le fournisseur pour les véhicules du SMDEA
 - minimum : 50 000,00 € HT et maximum : 300 000,00 € HT : **STE MOONGROUP**
- **Lot n° 2** : Fourniture d'**essence** chez le fournisseur pour les véhicules du SMDEA.
 - minimum : 13 000,00 € HT et maximum : 52 000,00 € HT : **STE MOONGROUP**
- **Lot n° 3** : Fourniture de **GNR sup.** chez le fournisseur pour les véhicules et engins du SMDEA
 - Sans minimum et maximum : 3 000,00 € HT : **STE TOTAL**
- **Lot n° 4** : Fourniture de **gazole sup.** livrée dans la cuve située au centre du LE FOSSAT
 - minimum : 25 000,00 € HT et maximum : 80 000,00 € HT : **STE NEWTECH**
- **Lot n° 5** : Fourniture de **GNR sup.** livrée dans la cuve située au centre du LE FOSSAT
 - Sans minimum et maximum : 5 000,00 € HT : **STE NEWTECH**
- **Lot n° 6** : Fourniture de **fioul sup.** livrée dans la cuve située au centre du LE FOSSAT
 - minimum : 2 000,00 € HT et maximum : 4 000,00 € HT : **STE NEWTECH**
- **Lot n° 7** : Fourniture de **gazole sup.** livrée dans la cuve située au centre de SAINT GIRONS
 - minimum : 16 000,00 € HT et maximum : 40 000,00 € HT : **ALVEA**
- **Lot n° 8** : Fourniture de **GNR sup.** livrée dans la cuve située au centre de SAINT GIRONS
 - sans minimum et maximum : 3 000,00 € HT : **STE ALVEA**
- **Lot n° 9** : Fourniture de **gazole sup.** livrée dans la cuve située au centre de ST PAUL DE JARRAT
 - minimum : 25 000,00 € HT et maximum : 110 000,00 € HT : **STE GINOUVES**
- **Lot n° 10** : Fourniture de **GNR sup.** livrée dans la cuve située au centre de ST PAUL DE JARRAT
 - sans minimum et maximum : 5 000,00 € HT : **STE ALVEA**
- **Lot n° 11** : Fourniture de **gazole sup.** livrée dans la cuve située au centre VILLENEUVE D'OLMES
 - minimum : 15 000,00 € HT et maximum : 32 000,00 € HT : **STE ALVEA**
- **Lot n° 12** : Fourniture de **gazole sup.** livrée dans la cuve située à PICHEBAQUO de VILLENEUVE
 - minimum : 15 000,00 € HT et maximum : 32 000,00 € HT : **STE ALVEA**

- **Lot n° 14** : Fourniture de **gazole sup.** livrée dans la cuve située au centre de LA TOUR DU CRIEU
 - minimum : 5 000,00 € HT et maximum : 35 000,00 € HT : **STE GINOUVES**
- **Lot n° 15** : Fourniture de **gazole sup.** livrée dans la cuve située à la station d'épuration de FOIX
 - minimum : 20 000,00 € HT et maximum : 80 000,00 € HT : **STE GINOUVES**
- **Lot n° 16** : Fourniture de **gazole sup.** livrée dans la cuve de la station d'épuration de PAMBIERS
 - minimum : 5 000,00 € HT et maximum : 35 000,00 € HT : **STE ALVEA**
- **Lot n° 17** : Fourniture AD BLUE livrée en fût de 200 litres au centre de ST PAUL DE JARRAT
 - Aucune offre n'a été déposée. Ce lot a été déclaré infructueux.

* *
*

*Vu le rapport présenté au Conseil d'Administration
Vu la Commission d'Appel d'Offres du 22 novembre 2021*

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration,

APPROUVE

ledit rapport.

AUTORISE

Madame la Présidente, ou son délégataire, à signer l'accord-cadre pour la fourniture de carburants pour les bâtiments, véhicules et les engins du SMDEA (période 2022 à 2025) pour les lots 1 à 16 avec les entreprises désignées ci-dessous :

- ☞ Pour les lots 1 et 2 : **STE MOONGROUP**
- ☞ Pour le lot 3 : **STE TOTAL**
- ☞ Pour les lots 4, 5 et 6 : **STE NEWTECH**
- ☞ Pour les lots 7, 8, 10, 11, 12, 13, 16 : **STE ALVEA**
- ☞ Pour les lots 9, 14 et 15 : **STE GINOUVES**

* *
*

Adopté à l'unanimité.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que ci-dessus.

Je soussignée, Christine TEQUI, Présidente du Syndicat Mixte Départemental d'Eau et d'Assainissement de l'Ariège
Certifie le caractère exécutoire du présent acte,
à compter du
Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication.
A Saint Paul de Jarrat, le

**La Présidente
Christine TEQUI**

Reçu en Préfecture le :
Publié ou Notifié le :

**LA Présidente du SMDEA
Christine TEQUI**

